

Calculer l'indexation des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque raccordée au réseau

Mise à jour du 1^{er} janvier 2018

Quels indices utiliser ?

Selon l'arrêté du 10 juillet 2006, vous devez effectuer un calcul complexe afin de trouver la valeur du coefficient d'indexation pour le tarif de rachat de l'année suivante.

Contrats d'achat régi par l'arrêté du 10 juillet 2006

Réévaluation à la date anniversaire des tarifs d'achat pour les contrats en cours (avant facturation)

Le contrat d'achat comporte les dispositions relatives à l'indexation des tarifs qui lui sont applicables. Cette indexation s'effectue à chaque date anniversaire de la mise en service de l'installation sur la base des indices INSEE en vigueur à la date anniversaire de la mise en service par l'application du coefficient L défini ci-après :

$$L = 0,4 + 0,3x \frac{\text{ICHTTS1}(\text{ICHTrev} - \text{TS})}{\text{ICHTTS1o}(\text{ICHTrev} - \text{TSo})} + 0,3x \frac{\text{PPEI}(\text{FM0ABE000})}{\text{PPEIo}(\text{FM0ABE000o})}$$

Formule dans laquelle :

1. **ICHTTS1 remplacé par la série ICHTrev - TS** : est la valeur définitive du dernier indice réel connu à la date anniversaire de la mise en service de l'installation, de l'indice du coût horaire du travail (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques.
2. **PPEI remplacé par la série FM0ABE000** : est la valeur définitive du dernier indice réel connu à la date anniversaire de la mise en service de l'installation, de l'indice des prix à la production de l'industrie et des services aux entreprises pour l'ensemble de l'industrie (marché français).
3. **ICHTTS1o (ICHTrev – TSo) et PPEIo (FM0ABE000o)** : sont les valeurs définitives des derniers indices réels connus à la date de prise d'effet du contrat d'achat. Elles sont indiquées à l'article 6 - « Indexation des tarifs d'achat » des conditions particulières du contrat d'achat.

NB : L'INSEE peut modifier ces séries à tout moment et leur appliquer un ou plusieurs coefficients de raccordement, il est donc très important d'être attentif aux évolutions des séries et des indices.

Pour commencer, voici les liens directs pour consulter les deux séries d'indices nécessaires au calcul de votre futur prix de rachat (« CTRL + CLIC » pour ouvrir le lien) :

- **ICHTrev – TS :**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001565183>

- **FM0ABE000 :**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534796>

NB : Attention à ne prendre que le dernier indice réel connu, ainsi, la lettre « p » devant l'indice indique qu'il est « provisoire », il ne faut donc pas le prendre en compte.

De même, il arrive qu'un indice soit précédé d'un « r », cela signifie qu'il est révisé, dans ce cas, il est considéré comme un indice réel définitif et doit être pris en compte.

Une fois les indices récupérés, il faut les multiplier par leur coefficient de raccordement respectif :

ICHTrev – TS * 1.43 > Arrondir à la 1ère décimale

FM0ABE000 * 1.064 * 1.0933 * 1.0629 (trois coefficients successifs à appliquer selon la date du contrat) > Arrondir à la 1ère décimale.

Ensuite, il suffit de compléter la formule en suivant les instructions précédentes en prenant soin de respecter la règle des arrondis lors de votre calcul, à savoir arrondir à la 5ème décimale (cf. exemple ci-dessous).

Après avoir terminé ce calcul vous obtenez le coefficient L qui vous permettra, une fois multiplié par le prix de rachat de base, d'obtenir votre prix d'achat pour l'année suivante.

Cette opération sera à réitérer pendant les 20 années du contrat d'obligation d'achat.

- Prenons maintenant **l'exemple** d'un client dont l'installation a été mise en service le 03 Octobre 2009 (nous suivront ce cas sur les trois premières années de production) :

2013 :

- Réception du contrat d'achat indiquant, entre autres, la date de mise en service correspondant au départ de ce dernier.

Les indices figurants à l'article 6 des conditions particulières du contrat sont ceux du jour de la mise en service :

Au 3 Octobre 2009 :

- **ICHTrev – Tso : 142.1**
- **FM0ABE000o: 111.7**

- Ensuite, pour pouvoir calculer le prix de rachat pour la période 2010- 2011, il faudra récupérer les indices à la date anniversaire de la mise en service, soit le 3 Octobre 2010 :

Au 3 Octobre 2010 :

- **ICHTrev – TS : $102.4 \times 1.43 = 146.4$**
- **FM0ABE000: $109.0 \times 1.064 \times 1.0933 = 126.8$**

2010 :

➤ Lors de la date anniversaire de mise en service (le 03/10/2010) toutes les informations nécessaires au calcul de la formule sont réunies :

- Les indices du 03/10/2010 ont été relevés.
- Après avoir relevé votre compteur production et de non consommation, vous pouvez facturer votre première année de production en la multipliant par le prix de rachat de base figurant à l'art.5 du contrat d'achat.
- Il reste alors une étape : Le calcul de votre prix de rachat pour la période suivante 2010 – 2011, grâce à la formule suivante :

$$L = 0,4 + 0,3x \frac{146.4}{142.1} + 0,3x \frac{126.8}{111.7}$$

Résultat décortiqué :

$$\begin{aligned} L &= 0,4 + (0,3x(146.4 / 142.1 = 1.03026)) + (0,3x(126.8 / 111.7 = 1.13518)) > \text{Arrondi à la 5}^{\text{ème}} \text{ décimale} \\ &= 0,4 + (0,3x1.03026 = 0.30908) + (0,3x1.13518 = 0.34055) > \text{Arrondi à la 5}^{\text{ème}} \text{ décimale} \\ &= 0,4 + 0.30908 + 0.34055 \\ &= 1.04963 * \text{« prix d'achat art.5 »} \\ &= \text{résultat} > \text{Arrondi à la 5}^{\text{ème}} \text{ décimale} \end{aligned}$$

Ce résultat correspond au tarif qui sera à appliquer à votre production pour la période 2010 – 2011.

Ainsi, par ce calcul vous connaissez votre prix de rachat pour l'année suivante, cette opération devra être effectuée durant les 20 années du contrat d'achat.

➤ Ensuite, il faudra récupérer les indices du 03/10/2011 pour pouvoir calculer le prix de rachat pour la période 2011 – 2012 :

Au 3 Octobre 2011 :

$$\text{- ICHTrev – TS : } 98.4 \times 1.43 = 140.7$$

$$\text{- FM0ABE000 : } 107.9 \times 1.064 * 1.0933 = 125.5$$

2011 :

- Il faut calculer votre production et la multiplier par le prix de rachat obtenu l'année précédente (cf. calcul ci-dessus).
- Dans un second temps, il faudra calculer le prix de rachat pour la période 2011-2012, et ce, grâce au même calcul que précédemment mais avec les indices du 3 Octobre 2011.
- Puis, au 03 octobre 2012, il faut relever les indices pour pouvoir calculer votre prix de rachat pour la période 2012 - 2013, et cela jusqu'au terme du contrat d'obligation d'achat.

NB : Comme indiqué sur votre contrat et sur les modèles de factures fournis, l'indexation du prix de rachat s'effectue en multipliant le coefficient L obtenu avec le **prix de rachat de base** figurant sur votre contrat article 5, et non avec le prix indexé l'année précédente.

Comme vous pouvez le constater, l'indexation tarifaire variera chaque année et ce, à la hausse comme à la baisse.

Information utile :

Afin de répondre à une demande grandissante de nos producteurs d'énergie photovoltaïque, Energie et Services de Seyssel vous propose à compter de 2012 un nouveau dispositif de facturation de votre production solaire.

En effet, ce service, entièrement facultatif, consiste à vous présenter, dans le mois anniversaire de votre contrat d'achat, une facture pré-remplie, qu'il vous suffira de renseigner avec vos index de production et de signer.

Les avantages de ce dispositif sont multiples :

- Vous n'avez plus à assurer la veille des indices INSEE pour l'indexation tarifaire, ni à vous soucier de la date d'établissement de votre facture.
- La réactivité en sera améliorée et la mise en paiement facilitée en raison du contrôle interne exercé préalablement à l'établissement de la facture.

Il vous est possible d'opter pour ce service de facturation automatique au moyen du coupon réponse joint au contrat d'achat, pour un coût annuel de 15,43 € TTC (tarif au 01.01.2017).

Cette adhésion est facultative et révocable à tout moment.